

# **Mixité urbaine : pour un maintien de l'industrie et de l'artisanat dans les agglomérations**

## **Compte-rendu de la Journée-Conférence du 29 mai 2013 à Lausanne**

**En Suisse depuis le début des années 2000, les villes et agglomérations vivent une mutation rapide. La tertiarisation de l'économie et la demande de nouveaux logements s'accompagnent d'une volonté politique de densifier et de requalifier le territoire. Cette mutation a de quoi réjouir les urbanistes qui depuis des décennies prônent le développement des villes et le frein à l'étalement urbain. Toutefois, les choses ne sont pas si simples et si vertueuses qu'il y paraît. Cette mutation engendre des effets négatifs parmi lesquels une pression sur les prix du foncier et sur les activités industrielles et artisanales invitées à quitter le centre des agglomérations.**

Il y a manifestement un malaise, une contradiction : d'un côté, les politiques d'aménagement du territoire encouragent la mixité sociale et fonctionnelle, de l'autre les mêmes politiques, ou en absence d'action publique ciblée, les forces du marché favorisent de fait une ségrégation spatiale, sociale et fonctionnelle, au cœur des agglomérations d'une part, et en dehors des agglomérations d'autre part.

Selon Alain Bourdin, « la mixité est à la mode mais l'isolation des fonctions n'est pas toujours une mauvaise chose, notamment pour les activités industrielles et artisanales qui génèrent des nuisances et des pollutions ». Les industriels qui subissent les pressions des riverains en conviennent. Seulement ils veulent fixer eux-mêmes l'agenda des délocalisations, avec éventuellement le soutien des décideurs politiques. Pour eux, la délocalisation en périphérie doit d'abord répondre à des impératifs économiques (capacité d'investissement, nécessité d'expansion, problèmes d'accessibilité, etc.).

Les communes qui ont un riche passé industriel, comme Renens ou Crissier dans l'Ouest lausannois, soutiennent le maintien des activités dans le tissu urbain mixte... à la demande des entreprises ou suite à des pressions sociales en faveur du maintien d'entreprises menacées de fermeture.

Faut-il encourager la mixité à tout prix ? La mixité sociale ou fonctionnelle favorise l'animation urbaine. Toutefois, elle prend tout son sens lorsqu'elle stimule l'interaction. Pour Alain Bourdin, « la simple coprésence n'a aucun intérêt pour la collectivité, les habitants et les entreprises ». Ainsi par exemple le projet Nice Meridia – technopole urbaine (France) donne du sens à la mixité car planifiée entre université, laboratoires de recherche & développement et entreprises, elle stimule une dynamique urbaine et économique.

Le maintien de l'artisanat et de l'industrie en ville a aussi une vertu pédagogique. Cela donne à voir ce que sont ces activités, ce que font les artisans et les ouvriers. Le cas de La Chaux-de-Fond et du Locle (Suisse), inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009, montre que le maintien d'un tissu industriel au cœur de la cité peut contribuer au travail de mémoire. Ainsi, les habitants y trouvent un sujet de fierté.

C'est également une opportunité pour le marketing territorial. Par exemple, les deux villes jurassiennes misent sur cette consécration internationale pour développer le tourisme ; et les entreprises horlogères renforcent leur image d'authenticité en réinvestissant les ateliers

historiques. Il y aurait donc une alliance vertueuse entre les responsables politiques, les entreprises industrielles et la population pour gérer les industries dans la Ville.

A l'étranger, d'autres projets s'inscrivent aussi dans ce mouvement entre sauvegarde d'emplois artisanal et industriel, marketing territorial pour la Ville et soutien aux activités économiques. C'est le cas par exemple du quartier des spectacles à Montréal où la Ville s'investit pour maintenir des logements en faveur des artistes, construire de nouveaux équipements culturels et soutenir les activités liées au cinéma et au spectacle.

A Bienne (Suisse), la mixité fonctionnelle est historique. Le nouveau plan d'affectation avec son règlement datant de 1999 a introduit systématiquement des zones mixtes, à quelques exceptions près en périphérie de la ville.

Dans la Région de Bruxelles (Belgique), le maintien des activités productives au cœur de l'agglomération constitue aussi un enjeu stratégique. Le patrimoine industriel, notamment le long du canal qui traverse la capitale européenne, séduit tout particulièrement les promoteurs qui ont de grandes visées constructives. Le nouveau Plan régional d'affectation des sols adopté en 2013 introduit les ZEMU (zones d'entreprise en milieu urbain). Ces zones autorisent les activités productives de moins de 2'000 m<sup>2</sup> et les activités économiques compatibles avec le logement. Selon Yves Van de Casteele, de l'Administration de l'Aménagement du territoire et du logement de la Région de Bruxelles-Capitale, « les projets immobiliers qui se développent dans ces zones structurent le tissu urbain et assurent la compatibilité entre les diverses activités de l'îlot et des îlots environnants ».

Dans le Canton de Genève, afin de maintenir ces activités, le Grand Conseil a renforcé le rôle de la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève (GTI). Ces derniers constituent 60% des terrains affectés aux activités productives dans le canton, soit 430 ha. Dans un contexte de rareté foncière extrême, les nouvelles règles d'urbanisme imposent un coefficient d'occupation du sol d'au moins 1:1 et une mixité fonctionnelle (60% activités secondaires et 40% activités tertiaires). Ces règles induisent dorénavant de nouvelles stratégies immobilières et modifient les processus de production au sein des entreprises : d'horizontaux, ces processus se « verticalisent ».

Comme l'illustrent les exemples ci-dessus, la trajectoire des activités industrielles et artisanales est différente d'une agglomération à l'autre. Quelle que soit la situation, les forces du marché tendent à spécialiser les territoires, à séparer les fonctions. Il faut une volonté publique claire, appuyée parfois par les industriels eux-mêmes et la population, pour maintenir les activités industrielles et artisanales au cœur des agglomérations. Des solutions originales, intimement liées au génie des lieux, témoignent de l'esprit créatif des gestionnaires du territoire. Ainsi, l'industrie et de l'artisanat peuvent se maintenir au cœur des agglomérations et contribuer à la mixité urbaine.

Pierre Yves Delcourt  
Urbaniste FSU

Pour plus d'information : <http://www.fsu-r.ch/index.php?page=la-fabrique-dans-la-ville>